



## REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 29 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2016.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, LOUME Nathalie, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MASSETEAU Cécile, MOINARD Christophe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVE Virginie.

Absent : M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mmes et Ms. GABILLY Alain, GUERINEAU Corinne, LUSSIEZ Sonia et MOINARD Philippe.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GABILLY Alain a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Monsieur MOINARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ROULLEAU Claude pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude est arrivé à compter du point n°D201609-02.

Monsieur GONNORD Pascal ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 18 août 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

Monsieur GONNORD Pascal présente aux membres du Conseil, Madame TANAYS Stéphanie qui réalise la formation des secrétaires de mairie en alternance mise en place par le Centre de Gestion et qui se déroule jusqu'en décembre 2016.

### ORDRE DU JOUR

#### > Travaux

201609-01	Centre socio-éducatif et de loisirs – avancement des travaux et avenants.
-----------	---

#### > Ecoles

201609-02	Demande de subvention – cycle piscine – Ecole maternelle.
201609-03	Demande de subvention – cycle piscine – Ecole élémentaire.
201609-04	Gestion des accès aux écoles.

#### > Domanialité

201609-05	Indemnités d'éviction – terrain Pointe de Bimard.
201609-06	Compte rendu de la concession Gaz – GRDF.
201609-07	Projet d'acquisition du bâtiment du cabinet médical.

#### > Culture

201609-08	Concert de Noël – ORIANA.
> <b>Voirie</b>	
201609-09	Gestion de l'aire de Saziré.
> <b>Garderie municipale</b>	
201609-10	Organisation d'un pré-accueil aux écoles.
> <b>Budget</b>	
201609-11	Association du jumelage Prahecq-Gléi – dossier de demande de subvention.
> <b>Patrimoine</b>	
201609-12	Gestion du cabinet des kinés.
> <b>Manifestations culturelles</b>	
201609-13	Fête des Abeilles et inauguration du verger des Abeilles.

## **D201609-01 CENTRE SOCIO-EDUCATIF ET DE LOISIRS – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET AVENANTS**

Monsieur MARTIN François présente l'avancement des travaux au Centre socio-éducatif et de loisirs (CSEL). Il évoque les travaux intérieurs et extérieurs réalisés et précise qu'une réunion de la Commission des travaux sera programmée dès que l'escalier sera posé afin d'accéder à l'étage.

Mesdames TROUVE Virginie et MASSETEAU Cécile précisent qu'il est dommage que des gaines apparentes de ventilation traversent le dortoir du futur centre de loisirs.

Monsieur MARTIN François répond que l'architecte lui a assuré que ces gaines ne généreraient pas de bruit. Quant à l'aspect esthétique, il évoque que la seule possibilité serait de rabaisser le plafond du dortoir sous ces gaines mais que cette solution réduirait considérablement la hauteur sous plafond dans un espace aussi grand.

Par ailleurs, Monsieur MARTIN François présente les projets d'avenants suivants :

- Avenant n°1 de l'entreprise MURZEAU (Lot n°1bis – Ravalements - Enduits) pour un montant de 1 694 euros H.T. : réalisation d'un enduit finition pierres vues sur les murs intérieurs y compris finition grattée sur les linteaux bétons (salle principale),
- Avenant n°1 de l'entreprise SEGUIN (Lot n°10 – Plomberie - Sanitaires) pour un montant de 1 903,10 euros H.T. : additif plomberie concernant la distribution intérieure eau froide- eau chaude, le réseau eaux usées et appareils sanitaires.

Monsieur MOINARD Christophe soulève la question de la mise en location de la salle et notamment de la possibilité de prendre actuellement des réservations.

Madame BONNEAU Christine évoque que d'ici la fin de l'année, il conviendrait de définir les conditions de location du CSEL.

Monsieur MARTIN François précise en outre qu'il conviendra de réunir une Commission afin de procéder au choix du mobilier.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- > d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise MURZEAU (Lot n°1bis – Ravalements - Enduits) pour un montant de 1 694 euros H.T.,
- > d'accepter l'avenant n°1 de l'entreprise SEGUIN (Lot n°10 – Plomberie - Sanitaires) pour un montant de 1 903,10 euros H.T.
- > d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent,

- ▼ de renvoyer à une réunion ultérieure, avant la fin d'année, la définition des modalités de location du CSEL ainsi que le choix du mobilier,
- ▼ de modifier l'AP/CP comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMMES – CREDITS DE PAIEMENT – CSEL						
		2014	2015	2016	2017	TOTAL
DEPENSES	Travaux	0,00 €	84 703,39 €	1 534 392,65 €	112 325,16 €	1 731 421,20 €
	Maîtrise d'oeuvre	54 050,44 €	66 989,13 €	27 000,00 €	6 019,96 €	154 059,53 €
	Missions (CT/SPS)	589,20 €	2 546,40 €	11 000,00 €	3 624,40 €	17 760,00 €
	Divers (Etude de sol)	0,00 €	3 072,00 €	6 023,15 €	0,00 €	9 095,15 €
	<b>TOTAL</b>	<b>54 639,64 €</b>	<b>157 310,92 €</b>	<b>1 578 415,80 €</b>	<b>121 969,52 €</b>	<b>1 912 335,88 €</b>
RECETTES		2014	2015	2016	2017	TOTAL
	Ressources propres (dont FCTVA)	43 350,04 €	89 303,42 €	520 415,80 €	0,00 €	653 069,26 €
	Emprunt	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
	Subventions	11 289,60 €	68 007,50 €	58 000,00 €	138 007,50 €	275 304,60 €
	<b>TOTAL</b>	<b>54 639,64 €</b>	<b>157 310,92 €</b>	<b>1 578 415,80 €</b>	<b>138 007,50 €</b>	<b>1 928 373,86 €</b>

#### **D201609-02 DEMANDE DE SUBVENTION – CYCLE PISCINE – ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente la demande de subvention de Madame la Directrice de l'Ecole Maternelle relative à l'organisation d'un cycle piscine pour 28 élèves de Grande Section à raison de huit séances de 40 minutes du 03 février 2017 au 07 avril 2017.

Elle rappelle que l'accès au bassin de Champommier est gratuit. Toutefois, Madame la Directrice sollicite une subvention au titre du transport dont le coût s'élève pour la coopérative à 99,90 euros par séance, soit un total de 799,20 euros pour l'ensemble du cycle.

A l'unanimité, les membres décident d'allouer à la coopérative de l'Ecole Maternelle, une subvention de 799,20 euros au titre de l'organisation du cycle piscine présenté ci-dessus.

#### **D201609-03 DEMANDE DE SUBVENTION – CYCLE PISCINE – ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente la demande de subvention de Madame la Directrice de l'Ecole Elémentaire relative à l'organisation d'un cycle piscine pour les élèves de CP/CE1 à la piscine de Chauray. Elle précise que ce cycle se décompose en deux périodes :

- 1ère période : Chaque jeudi scolaire du 22 septembre 2016 au 24 novembre 2016 (Sauf jeudi 20 octobre et 27 octobre 2016) pour 29 CE1,
- 2ème période : Chaque jeudi scolaire du 01 décembre 2016 au 02 février 2017 (Sauf jeudi 22 décembre et 29 décembre 2016) pour 35 CP.

Elle rappelle que l'accès au bassin de Chauray est gratuit. Toutefois, Madame la Directrice sollicite une subvention au titre du transport dont le coût s'élève pour la coopérative à 100 euros par séance, soit un total de 1 600 euros pour l'ensemble du cycle.

A l'unanimité, les membres décident d'allouer à la coopérative de l'Ecole Elémentaire, une subvention de 1 600 euros au titre de l'organisation du cycle piscine présenté ci-dessus.

#### **D201609-04 GESTION DES ACCES AUX ECOLES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'il a décidé de revoir, compte tenu des instructions transmises par les services de l'Etat, l'accès au groupe scolaire dès la rentrée de septembre.

Il rappelle que la Commune doit prévoir les conditions matérielles pour que, sur le temps scolaire, les enseignants puissent gérer l'accès aux écoles, tout comme le personnel communal lors des garderies ou des activités périscolaires.

Monsieur le Maire présente le plan général de gestion des accès mis en place depuis la rentrée scolaire lors des entrées et sorties des écoles ou encore lors des accès des personnel et livraisons. Ce plan prévoit notamment la fermeture des accès par un système de barrières mobiles, pour le moment. Il précise qu'à terme, un système d'ouverture des barrières par badges avec ou sans visiophones selon les accès, sera prévu.

En outre, Monsieur le Maire précise qu'il a décidé de placer deux agents communaux, dont le garde champêtre, à l'entrée des écoles afin de sécuriser la traversée de route et l'accès aux écoles maternelle et élémentaire. Il évoque le fait qu'un second agent communal puisse être formé, en même temps que le garde champêtre, au dialogue dans le cadre de la gestion des accès et de la sécurité aux écoles.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le plan général de gestion des accès aux écoles au titre de la sécurité présenté et chargent Monsieur le Maire de lancer une consultation pour l'équipement en systèmes de gestion d'accès.

Monsieur le Maire évoque en outre qu'il a reçu le Principal du collège concernant les stationnements des bus et des véhicules des parents lors des entrées et sorties du collège. Le Principal sollicite un déplacement des barrières afin d'interdire le stationnement devant le collège au titre de la sécurité.

Monsieur MOINARD Christophe soulève la question de la gestion de la sortie des élèves qui pourrait se faire par groupe, à l'intérieur du collège, plutôt qu'à l'entrée du collège sur le domaine public communal.

Madame FERRE Béatrice rappelle l'ancienne gestion des flux, car par car, permettant de fluidifier l'arrivée des bus.

Monsieur le Maire conclut qu'une réunion est prévue le 12 octobre avec les services de la C.A.N. et du Conseil départemental afin d'échanger sur ce sujet.

## **D201609-05 INDEMNITES D'EVICITION – POINTE DE BIMARD**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est portée acquéreur des parcelles de la pointe de Bimard (parcelles n°AI 15 de 8 434 m<sup>2</sup> et n°AI 14 de 2 092 m<sup>2</sup>). Il précise que cette acquisition emporte un préjudice d'éviction pour les exploitants agricoles qu'il convient d'indemniser.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente déterminé avec les anciens propriétaires n'incluait pas les indemnités d'éviction et qu'en conséquence, la Commune aurait dû rajouter au prix d'acquisition fixé, les indemnités d'éviction.

Monsieur le Maire précise qu'en application de la convention de 1999 signée entre le

Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la FDSEA 79 et le Directeur des Services Fiscaux 79 relative au préjudice d'exploitation, les indemnités d'éviction auprès des exploitants agricoles occupant anciennement le terrain de la pointe de Bimard, dernièrement acquis par la Commune, s'élèveraient à 3 151,57 euros.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une régularisation des indemnités légales non versées aux exploitants agricoles.

Monsieur GONNORD Pascal regrette que cette indemnité d'éviction n'ait pas été prise en charge par les propriétaires lors de la vente.

Par 15 voix pour et une abstention, les membres du Conseil acceptent le règlement des indemnités d'éviction à hauteur de 3 151,57 euros aux exploitants agricoles occupant précédemment les parcelles précitées.

#### **D201609-06 COMPTE RENDU DE LA CONCESSION GAZ - GRDF**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal présente le compte rendu de la concession gaz de GRDF. Il rappelle que la longueur du réseau est de 15 192 mètres sur le territoire de la Commune pour 235 clients.

Après présentation, à l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte du compte rendu de la concession Gaz de GRDF.

#### **D201609-07 PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT DU CABINET MEDICAL**

Monsieur le Maire précise la nécessité d'engager dès à présent des démarches visant à préserver l'activité du cabinet médical sur le territoire de la Commune compte tenu des départs à la retraite à venir de médecins d'une part, et d'autre part, compte tenu du fait qu'aucun repreneur du bâtiment ne se soit annoncé. Il évoque en outre que les médecins restant en activité ne veulent pas se porter acquéreurs du bâtiment.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de pérenniser l'activité d'un cabinet médical sur la Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François pour présenter le résultat des négociations.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil des échanges avec les propriétaires et occupants du cabinet médical (SCI MEDICA 3000). Il évoque que le prix de vente, hors frais notariés, a été fixé d'un commun accord à 205 000 euros.

Monsieur MARTIN François présente le projet de financement de cette opération d'acquisition incluant notamment la création de deux cabinets médicaux supplémentaires dans le cabinet actuel, ainsi que les loyers appliqués au titre de la mise en location de cet ensemble immobilier. Monsieur MARTIN François précise que le loyer pourra évoluer en tenant compte de la surface totale de l'immeuble affectée à l'activité des médecins compte tenu de la création de cabinets supplémentaires.

En conséquence, compte tenu des éléments précités, vu l'avis des Domaines du 26 septembre

2016 et le très bon état de l'ensemble immobilier, Monsieur le Maire propose l'acquisition de cet ensemble immobilier du cabinet médical pour un montant de 205 000 euros, hors frais de notaires.

Mesdames GELIN Marina et TROUVE Virginie soulève la question du risque financier de procéder à l'acquisition de cet ensemble immobilier dans l'hypothèse où seulement deux médecins maintiennent leur activité.

Monsieur MARTIN François précise qu'il sera plus facile d'attirer de nouveaux médecins si la Commune met le bâtiment en location.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- que la Commune se porte acquéreur de l'ensemble immobilier du cabinet médical pour un montant de 205 000 euros, hors frais de notaire, auprès de la SCI MEDICA 3000,
- d'autoriser Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent à cette acquisition.

#### **D201609-08    CONCERT DE NOEL - ORIANA**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc rappelle que les membres du Conseil avait accepté lors de la séance du 18 août 2016, la proposition d'organisation d'un concert de Noël le dimanche 11 décembre avec la chorale ORIANA pour un montant de 600 euros. Le Conseil Municipal avait en outre décidé d'appliquer la gratuité de l'entrée à l'occasion de ce concert.

Monsieur le Maire évoque que lors des précédents concerts de Noël organisés par des associations de Prahecq, un tarif d'entrée était appliqué et qu'il convient de s'interroger sur la définition ou non d'un tarif pour ce concert de Noël.

Monsieur GONNORD Pascal propose, afin de maintenir une équité vis-à-vis des associations qui prennent en charge intégralement leur concert, de maintenir le principe d'un tarif d'entrée.

Dans le cas où le Conseil Municipal instaurerait un droit d'entrée, Madame BONNEAU Christine propose que la somme reçue puisse être reversée au TELETHON.

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil décident de fixer à 3 euros, le droit d'entrée au concert de Noël présenté ci-dessus dont le résultat sera reversé au TELETHON. La régie « droits d'entrées aux manifestations culturelles » assurera la gestion de ces recettes.

#### **D201609-09    GESTION DE L'AIRE DE SAZIRE**

Monsieur le Maire évoque que par courrier du 09 septembre 2016, le Conseil Départemental l'informe de son intention de procéder à la fermeture de l'aire de Saziré compte tenu du fait que cette aire « ne présente pas un intérêt départemental » et qu'elle « n'est absolument pas nécessaire pour la circulation générale ».

Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier au Président du Conseil départemental afin de déterminer dans quelle mesure, il remettrait à la Commune, en propriété l'aire de Saziré.

A l'unanimité, les membres du Conseil, compte tenu de la nécessité de ne pas abandonner

cette aire, acceptent cette proposition.

#### **D201609-10 ORGANISATION D'UN PRE-ACCUEIL AUX ECOLES**

Monsieur le Maire évoque qu'il a reçu une demande d'un parent d'élèves concernant la possibilité d'accueillir ses enfants à partir de 7 heures 20 les mardis matin scolaires. Il précise qu'un dispositif transitoire a été mis en place pour cet accueil.

Monsieur le Maire évoque qu'il est difficile pour les parents débutant leur travail sur Niort à 8 heures de rejoindre leur poste en 30 minutes, la garderie ouvrant actuellement à 7 heures 30. Aussi, il propose qu'une expérimentation d'un pré-accueil, distinct de la garderie, soit mise en place. Ce pré-accueil consisterait à ouvrir les locaux de la garderie élémentaire à 7 heures 15 sous la surveillance d'un agent municipal.

Madame GELIN Marina insiste sur le fait que les enfants arriveront potentiellement très tôt aux écoles et enchaîneront sur une journée complète d'enseignement. Elle considère qu'il est important de ne pas encourager les parents à déposer leur enfant trop tôt.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident d'accepter la mise en place d'une expérimentation d'un pré-accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, moyennant un tarif de 0,30 euro par pré-accueil.

#### **D201609-11 ASSOCIATION JUMELAGE PRAHECQ-GLEI - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire évoque qu'il a reçu de l'association pour le jumelage Prahecq-Gléï, un dossier de demande de subvention concernant le projet d'aménagement d'une amenée d'eau au quartier d'Akpaka et d'équipement des quatre pompes existantes en photovoltaïque. Il présente le dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune accompagne l'association du jumelage depuis sa création en 1988. A ce titre, une subvention de 12 000 euros avait été attribuée et répartie sur deux ans en 2011 et 2012 pour la construction d'une Maison du Jumelage. Cet équipement est affecté à l'hébergement de voyageurs de passage à Gléï et permet à l'association de percevoir des ressources directement réinjectées dans des projets liés au Jumelage.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la Commune verse une subvention annuelle à cette association qui intègre une part affectée aux projets d'investissement de l'association dont le présent projet.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent un avis favorable sur ce dossier en rappelant toutefois que la Commune participe d'ores et déjà à ce projet via une subvention annuelle fléchée parallèlement à un accompagnement matériel conséquent.

#### **D201609-12 GESTION DU CABINET DES KINES**

Monsieur le Maire précise que le cabinet des kinés sera libéré début octobre.

Il propose qu'une réflexion soit engagée pour la conversion de ce bâtiment en logement.

Monsieur MARTIN François évoque qu'il pourrait en premier lieu, être envisagé de se

rapprocher de professions libérales susceptibles de reprendre en location ce bâtiment.

Monsieur le Maire conclut « pourquoi pas » mais qu'en l'absence de reprise rapide de ce bâtiment par une professions libérales, une Commission se réunira pour réfléchir sur la transformation de ce bâtiment en logement, impliquant notamment d'y aménager une salle d'eau.

Le Conseil prend acte de ces informations.

## **D201609-13 FETE DES ABEILLES ET INAUGURATION DU VERGER DES ABEILLES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal rappelle que la Fête des Abeilles s'est produite le dimanche 25 septembre matin au Parc du Château. La récolte s'est élevée à 5 kilos, une ruche n'ayant rien donné.

Lors de la manifestation, une quarantaine d'enfants a pu assister à la récolte du miel et s'est vue remettre un pot.

Monsieur GONNORD Pascal souligne le rôle important de Monsieur MOREAU Vincent, responsable des Espaces Verts dans le suivi du verger et dans la conduite de cette Fête des Abeilles.

Monsieur MOINARD Christophe poursuit que l'inauguration du Verger des Abeilles a réuni une cinquantaine de personnes.

Il souligne que cette manifestation s'est très bien déroulée et propose qu'une table de pique-nique puisse être implantée dans le Verger de même que dans les chemins blancs.

Monsieur le Maire évoque qu'une proposition d'implantation de tables de pique-nique dans les chemins blancs puisse être faite.

A l'unanimité, les membres du Conseil prennent acte de ces informations, acceptent d'équiper le verger d'une table de pique-nique et renvoient à une réunion ultérieure, l'équipement des chemins blancs en tables de pique-nique.

**Délibération n°1 à n°13**

Fin de séance : 23 heures 15.